

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Françoise MASSEI, Camille ROSSI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

3 avril 2025

Absents :

Barbara CASINI, Marina EVANGELISTI (procuration à Paul BERNARDI), Elodie MARSILJ-PELLICCIA (procuration à Camille ROSSI), Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 17 avril 2025

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 16 avril 2025

Secrétaire de séance : Lucette AMARO

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°002-011-2025 : Prise en charge de frais d'obsèques

Le Maire rappelle le décès tragique de M. Pierre BARBE, survenu 21 février dernier à Cauro.

La famille étant en difficulté financière, il propose que les frais d'obsèques soient pris en charge par la Commune.

Le Maire précise que des crédits sont prévus au budget au titre des aides et secours (compétence CCAS).

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** de prendre en charge les frais d'obsèques de M. Pierre BARBE
- ✓ **AUTORISE** le Maire à mandater la facture afférente sous réserve que la preuve d'insolvabilité soit apportée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA



Le MAIRE
Pascal LECCIA